

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

066-246600415-AU_013_2025-AU

A G E D I



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 22/2025

Objet : Demande d'Aide à l'Investissement adressée à la CAF pour l'acquisition d'un logiciel de gestion missions et activités du Relais Petite Enfance de mobilier et de matériels bureautique.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT l'évolution des missions du Relai Petite Enfance depuis le 1er janvier 2025, notamment son rôle de guichet unique Petite Enfance inscrit dans les engagements conventions CAF,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un suivi d'activité et de produire des éléments statistiques précis notamment le portail déclaration AFAS,

CONSIDERANT la vétusté de l'ancien logiciel, acquis en 2013, qui ne comprend pas les fonctions nécessaires à ces nouvelles exigences,

CONSIDERANT le renfort d'un agent (temps non complet) affecté au Relai Petite Enfance et à ses nouvelles missions nécessitant l'aménagement d'un bureau et l'acquisition de matériel bureautique adapté (PC, téléphone, bureau),

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la CAF une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion missions et activités du Relais Petite Enfance, ainsi que pour l'acquisition de mobilier et de matériel bureautique.

ARTICLE 2 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, 08/04/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président, Marc BIANCHINI

